



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvère, tenue ce 2 octobre 2025, au 837, 8^e Rang, Saint-Sylvère, à 20 h.

Sont présents :

Mme Fannie Boisvert, conseillère n° 1	M. Éric Chassé, conseiller n° 2
Siège n° 3, vacant	M. André Casavant, conseiller n° 4
M. Yan Dagenais, conseiller n° 5	M. Marc St-Louis, conseiller n° 6

Est absente :

Mme Sylvie Tanguay, mairesse

Est également présente, Mme Alexandra Brière-Malo, directrice générale/greffière-trésorière ;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Fannie Boisvert.

OUVERTURE DE LA SÉANCE, PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame la mairesse suppléante Fannie Boisvert procède à l'ouverture de la séance à 20 h et constate qu'il y a quorum.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été préalablement remis aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

SUR PROPOSITION du conseiller Marc St-Louis, appuyé par le conseiller Yan Dagenais ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2,1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Yan Dagenais, appuyé par le conseiller André Casavant ;

IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

3. SUIVI DES DOSSIERS N/A

4. DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE N/A

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

- 5.1 Lettre de nomination de monsieur Pelletier (RIGIDBNY)
- 5.2 Lettre de remerciement de la traversée d'Érik

2025-10-123

2025-10-124

Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvère

6. RAPPORT DES ÉLUS (ES)

<u>FANNIE BOISVERT</u> <u>RÉGIE DES DÉCHETS</u>	Il a eu la nomination du nouveau DG, il va avoir un délai plus long pour la réparation des bacs recyclage et déchets à cause d'un changement de compagnie pour la réparation des bacs
<u>ÉRIC CHASSÉ</u> <u>CCU ET OMH</u>	Deux 4 ½ de disponible, pour le CCU il va avoir une rencontre le 6 octobre
<u>YAN DAGENAI</u> <u>BIBLIOTHÈQUE</u>	Il va avoir une activité le 25 octobre pour la création de BD pour les jeunes sur inscription
<u>MARC ST-LOUIS</u> <u>CCU ET LOISIRS</u>	IL a eu un changement de présidente, c'est maintenant Malaury qui est présidente et Gaétane vice-présidente
<u>SYLVIE TANGUAY</u> <u>MRC</u>	Absente

7. LÉGISLATION

2025-10-125

7.1 Avis de motion règlement relatif à la publication des avis publics municipaux

Je Éric Chassé, par la présente :

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, projet de règlement # 380 relatifs à la publication des avis publics municipaux

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du 756A, rue Principale durant les heures d'ouverture régulières.

Déposée.

2025-10-126

7.2 Dépôt et adoption du projet de règlement 380 relatif à la publication des avis publics municipaux

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 431 du Code municipal, tout avis public d'une municipalité locale qui s'adresse aux habitants du territoire de la municipalité locale est affiché aux endroits fixés par résolution du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 122, visant principalement à reconnaître que les Municipalités sont des gouvernements de proximité, a modifié le code municipal afin d'augmenter leur autonomie et leurs pouvoirs ;

CONSIDÉRANT QU'au sein des gouvernements de proximité, la participation et l'engagement des citoyens, ainsi que l'accès à l'information sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans sociaux et économiques ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 91 du projet de loi 122 a introduit les articles 433.1, 433.2, 433.3 et 433.4 au Code municipal du Québec, qui sont entrés en vigueur le 16 juin 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 433 .1, alinéa 1 du Code municipal du Québec prévoit qu'une municipalité peut, par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics. Ces modalités peuvent différer selon le type d'avis, sous réserve que le règlement prévoie une publication sur le site internet de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des citoyens sur le territoire ont maintenant accès à internet ;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

CONSIDÉRANT QUE la publication des avis publics sur Internet est un moyen rapide, efficace et économique pour informer les citoyens du territoire de la municipalité de Saint-Sylvere ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par Éric Chassé ;

SUR PROPOSITION DU conseiller Yan Dagenais, appuyé par le conseiller Marc St-Louis ;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Sylvere dépose et adopte le projet de règlement 380 relatif à la publication des avis publics municipaux.

Adoptée à l'unanimité.

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 jeudi en chanson 2026

CONSIDÉRANT que Les jeudis en chansons seront de retour en 2026 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvere souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Société Saint-Jean-Baptiste dans le cadre de cette activité ;

CONSIDÉRANT que la Société Saint-Jean-Baptiste peut accorder un soutien financier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc St-Louis, appuyé par le conseiller Éric Chassé ;

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Sylvere dépose une demande d'aide financière auprès de la Société Saint-Jean-Baptiste concernant l'événement « Les jeudis en chansons ».

QUE Madame Karol-Anne Smith, directrice générale adjointe, soit autorisée à signer les documents reliés au projet.

QUE Karol-Anne Smith soit nommé responsable de cette activité.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 Demande d'appui à la ville de Daveluyville

CONSIDÉRANT la volonté de la région d'offrir des modes de transport alternatifs aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le train est déjà de passage dans la région par la Ville de Daveluyville ;

CONSIDÉRANT QUE cet ajout constituerait une solution tangible pour les citoyens contraints de se rendre dans les grands centres urbains pour le travail, les études ou les loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE les technologies actuelles facilitent l'accès aux billets de transport par train et réduisent considérablement le besoin de main-d'œuvre pour l'installation d'un quai d'embarquement ;

2025-10-127

2025-10-128



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

CONSIDÉRANT QUE nos MRC disposent de services de transport collectif pouvant assurer la liaison entre les villes centres et un point d'embarquement à Daveluyville, en fonction des heures de passage du train ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Société d'Investissement et de Développement Économique de Daveluyville (SIEGDV) d'acquérir un terrain en bordure du chemin de fer afin d'y aménager un stationnement public ;

SUR PROPOSITION DU conseiller Éric Chassé, appuyé par le conseiller André Casavant ;

ET RÉSOLU que le conseil de la municipalité de Saint-Sylvere appuie la démarche future de la Ville de Daveluyville auprès de VIA Rail Canada afin d'ajouter un point d'embarquement à Daveluyville.

Adoptée à l'unanimité.

2025-10-129

8.3 Demande de Martin St-Louis

ATTENDU QUE Monsieur Martin St-Louis, citoyen de Saint-Sylvere, a transmis une demande concernant l'entretien de la route municipale située au bout du 6e rang, menant à la rivière, communément appelée « la côte » ;

ATTENDU QUE cette route est utilisée depuis plusieurs générations par Monsieur St-Louis et sa famille pour accéder à leurs terres agricoles, et qu'ils en assurent l'entretien par nécessité ;

ATTENDU QUE les conditions climatiques des dernières années, notamment les pluies abondantes et la fonte des glaces, ont aggravé l'état de la route, causant des affaissements, des trous dangereux et une érosion des fossés ;

ATTENDU QUE Monsieur St-Louis demande que la municipalité prenne en charge l'entretien de cette route ;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît l'importance de ce site pour la communauté et le potentiel touristique qu'il représente ;

IL EST PROPOSÉ Par le conseiller Yan Dagenais, APPUYÉ PAR le conseiller André Casavant

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la directrice générale à faire des demandes à des firmes d'ingénieur pour aller chercher des prix pour faire évaluer la route et les possibilités pour la rendre sécuritaire.

Adoptée à l'unanimité.

2025-10-130

8.4 Addenda au contrat de travail de la directrice générale adjointe

ATTENDU QUE Karol-Anne Smith occupe le poste de directrice générale adjointe au sein de la municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite reconnaître l'engagement et le professionnalisme de Mme Smith par une révision de ses conditions de travail ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'ajuster son salaire horaire afin de mieux refléter ses responsabilités et son rendement, que le tout soit rétroactif au 15 septembre ;

SUR PROPOSITION DU conseiller Yan Dagenais, appuyé par le conseiller Éric Chassé ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

Pour : Mairesse suppléante Fannie Boisvert, conseiller André Casavant, conseiller Yan Dagenais, conseiller Éric Chassé ;

Contre : conseiller Marc St-Louis

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal adopte un **addenda au contrat de travail** de Mme Karol-Anne Smith, que Madame Alexandra Brière-Malo soit autorisée à signer l'addenda

Adoptée à la majorité.

2025-10-131

8.5 Addenda au contrat de travail de la directrice générale

ATTENDU QUE Alexandra Brière-Malo occupe le poste de directrice générale au sein de la municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite reconnaître l'engagement et le professionnalisme de la directrice générale par une révision de ses conditions de travail ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'ajuster son salaire annuel afin de mieux refléter ses responsabilités et son rendement, que le tout soit rétroactif au 15 septembre ;

SUR PROPOSITION DU conseiller Éric Chassé, appuyé par le conseiller André Casavant ;

Pour : Mairesse suppléante Fannie Boisvert, conseiller André Casavant, conseiller Yan Dagenais, conseiller Éric Chassé ;

Contre : conseiller Marc St-Louis

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal adopte un **addenda au contrat de travail** de Mme Alexandra Brière-Malo, que la mairesse suppléante soit autorisée à signer l'addenda

Adopté à la majorité.

2025-10-132

8.6 Demande de l'école le rucher.

Considérant la demande formulée par l'équipe enseignante de l'école Le Rucher à Saint-Sylvère, visant à enrichir les activités pédagogiques des deux classes de maternelle dans le cadre de leur démarche en pédagogie enfant-nature ;

Considérant que cette démarche favorise le développement global des enfants à travers des expériences éducatives en milieu naturel, notamment sur les plans moteur, cognitif, social, affectif et environnemental ;

Considérant que la forêt située près de la cabane et de la petite remise constitue un environnement d'apprentissage exceptionnel, accessible et sécuritaire pour les jeunes enfants ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvestre

Considérant que l'école souhaite entreposer du matériel identifié à son nom (pneus, palettes et planches de bois) dans cette forêt, à des fins strictement pédagogiques ;

SUR PROPOSITION DU conseiller Éric Chassé, appuyé par le conseiller Yan Dagenais ;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte que l'école laisse des pneus, palettes et planches de bois à des fins éducatives cependant les articles devront être identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

2025-10-133

8.7 Demande de moisson Mauricie

CONSIDÉRANT QUE Moisson Mauricie/Centre-du-Québec est présent dans notre communauté pour soutenir l'aide alimentaire offerte à nos résidents ;

CONSIDÉRANT QUE Moisson Mauricie/Centre-du-Québec demande une aide financière de 270 \$, basés sur le nombre d'aides alimentaires auxquelles ils répondent chaque année, afin de leur permettre de continuer à offrir leur service à nos concitoyens ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc St-Louis, appuyé par le conseiller Yan Dagenais ;

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise un soutien financier de 270 \$.

Adoptée à l'unanimité.

2025-10-134

8.8 Adhésion à l'association des camps du Québec

ATTENDU QUE le Programme de conformité pour les camps municipaux, développé en partenariat par l'Association des camps du Québec (ACQ) et l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM), propose un Cadre de référence reconnu pour soutenir les gestionnaires de camps de jour municipaux ;

ATTENDU QUE ce Cadre de référence offre des balises claires, des outils concrets et des services-conseils pertinents permettant d'assurer la sécurité, la qualité et la continuité des activités offertes dans les camps de jour ;

ATTENDU QUE plus de 200 camps municipaux à travers le Québec sont déjà membres du programme, témoignant de sa pertinence et de son efficacité ;

ATTENDU QUE l'adhésion annuelle est accessible et modulée selon la population de la municipalité, avec des frais supplémentaires pour les sites additionnels ;

ATTENDU QUE le coût est de 197 \$ taxes en sus ;

SUR PROPOSITION DU conseiller Yan Dagenais, appuyé par le conseiller Éric Chassé ;

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité adhère au Programme de conformité pour les camps municipaux pour l'année en cours, selon les modalités prévues par l'ACQ et l'AQLM ;

Que le Cadre de référence soit adopté comme guide officiel pour la gestion des camps de jour municipaux ;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

Que les frais d'adhésion annuels soient acquittés selon la grille tarifaire applicable à la population de la municipalité, incluant les frais pour tout site supplémentaire, le cas échéant ;

Que la directrice générale adjointe soit mandatée pour assurer la mise en œuvre du Cadre de référence et le suivi avec les organismes partenaires.

Adoptée à l'unanimité.

2025-10-135

8.9 Modification heure ouverture du bureau municipal

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite améliorer l'accessibilité des services municipaux pour les citoyens ;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens ont exprimé le besoin d'avoir accès aux services municipaux plus tôt dans la journée, notamment pour mieux concilier leurs obligations personnelles et professionnelles ;

ATTENDU QUE l'ouverture anticipée du bureau municipal permettra de mieux répondre aux besoins de la population, notamment en facilitant les démarches administratives avant le début de la journée de travail ;

ATTENDU QUE cette modification vise à offrir un service plus efficace, tout en maintenant une plage horaire adaptée aux réalités locales ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Casavant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Éric Chassé

ET RÉSOLU QUE les nouveaux horaires d'ouverture du bureau municipal soient établis comme suit :

- **Lundi, mardi et jeudi : de 8 h à 12 h et de 13 h à 15 h 30**
- **Mercredi : de 8 h à 12 h**
- **Vendredi : fermé**

Cette résolution entre en vigueur à compter du 6 octobre.

Adoptée à l'unanimité.

9. GESTION FINANCIÈRE

2025-10-136

9.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois de septembre 2025

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés ou à payer du mois de septembre 2025 de la Municipalité de Saint-Sylvère comportant une page, totalisant 128 307.78 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale Alexandra Brière-Malo certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yan Dagenais ; appuyé par le conseiller Éric Chassé ;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme si au long reproduit, pour le mois de septembre 2025, soient acceptées et payées.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

N/A

11. VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

N/A

12. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12.1 Dépôt liste des permis et certificats — septembre 2025

La directrice générale/greffière-trésorière dépose devant le Conseil municipal la liste des permis de construction, d'environnement et de lotissement pour le mois de septembre 2025 pour 7 permis totalisant une valeur de 100 018 \$.

Déposée.

13. LOISIRS ET CULTURE

N/A

14. DIVERS

N/A

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRO, c. C-27. (Le tout selon les articles 29 à 39 inclusivement du Règlement n° 375 sur la régie interne des séances du conseil).

2025-10-137

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour de la séance étant épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yan Dagenais appuyé par le conseiller André Casavant ;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal lève la séance à 20 h 35.

Adoptée à l'unanimité.

Fannie Boisvert
Mairesse suppléante

Alexandra Brière-Malo
Directrice générale/
Greffière-trésorière

Je, Fannie Boisvert, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Fannie Boisvert
Mairesse suppléante